

Ste-Hénédine, 21 mars, 1935  
Messieurs

Je viens vous demander de canceller mon annonce vu que j'ai des commandes de poussins de rentrée plus que je puis en livrer. Je solderai votre compte la semaine prochaine, en allant à votre bureau.

Bien à vous,  
Ferme A. I.

Pourquoi n'essayez-vous pas les petites annonces du "BULLETIN DE LA FERME".

## MARS 1935

Le Soleil entre au Taureau le 20, à 7 h. 50 m. du soir.  
• N. L. le 3, à 7 h. 11 m. du matin. | P. L. le 18, à 4 h. 10 m. du soir.  
• P. Q. le 10, à midi 42 m. | D.Q. le 25, à 11 h. 21 m. du soir.

Durant le mois de mars les jours croissent de 1 hr. 48 minutes.

Jours	FETES ET RUBRIQUES	Soleil
2 Vend.	v.l De la férie.	5 30 6 12
3 Sam.	v.l	5 29 6 13
4 DIM.	IV du CAREME.	5 29 6 14
5 Lundi	v.l De la férie	5 24 6 15
6 Mardi	b Saint François de Paule, Conf.	5 22 6 17
7 Mercredi	v.l De la férie.	5 20 6 18
8 Jeudi	b Saint Isidore, Ev. Conf. Doct.	5 18 6 20

Messe basse quotidienne de requiem permise.  
La 2ème couleur est pour la Solennité.

Pour le prix de quatre insertions vous pouvez annoncer SIX fois dans

"LE BULLETIN DE LA FERME" les animaux, œufs d'incubation, poussins, grain de semence, pommes de terre de semence, etc. que vous avez à vendre.

CETTE OFFRE SPÉCIALE POUR NOS ABONNÉS SEULEMENT.

## NOTES ET COMMENTAIRES

AVEZ-VOUS qu'aujourd'hui le cancer occupe le deuxième rang parmi les principales causes des décès au Canada, cédant le pas aux maladies de cœur qui viennent en premier lieu?

La loi fédérale des semences prescrit qu'aucune variété nouvelle de grains de céréales ne peut entrer au Canada sous son nom variété à moins qu'elle n'ait été approuvée par le Ministre fédéral de l'Agriculture après des essais conduits par le Service des céréales des Fermes expérimentales fédérales.

Le Conseil d'Agriculture de la province de Québec, l'Union Catholique des Cultivateurs, La Société Générale des Eleveurs ont passé des résolutions demandant des employés bilingues pour la province de Québec. Notre article de première page vous donne plus de détails sur cette question importante. Il n'est pas défendu aux sociétés d'agriculture, ou autres groupements locaux de présenter des résolutions à leur député à Ottawa afin de donner plus de poids encore aux résolutions déjà rendues chez les autorités; de cette façon les choses ne traineront peut-être pas trop en langueur.

Demandez au Ministre fédéral de l'Agriculture des employés bilingues qui puissent se faire comprendre de nos cultivateurs, c'est demander justice tout simplement et non pas demander une faveur. Il nous faut s'en rappeler et agir en conséquence.

MONSIEUR STEPHANE BOILY, chef de la Division de l'Industrie animale fédérale pour la province de Québec vient de nous adresser une statistique très intéressante sur le classement des porcs de marché vendus par les cultivateurs de notre Province.

Dans un article éditorial, la semaine dernière nous faisions allusions, dans un sens général, des progrès que nous avons faits en industrie porcine durant l'an qui vient de finir. Cette semaine les chiffres de M. Boily nous font voir encore plus clair. Le tableau que le lecteur trouvera à la page 124 de ce numéro mérite une étude sérieuse, il y a de quoi intéresser les bons cultivateurs et plus spécialement les éleveurs de porcs qui ont tout intérêt à développer l'industrie porcine sur une échelle plus grande que par le passé.

Dans le tableau, on voit en première colonne les expéditions de l'année 1930 pour chaque comté de la province. En deuxième colonne les chiffres correspondant pour 1934. Les colonnes suivantes sont affectées à l'inscription du pourcentage de classification pour chacune des deux années et pour chaque catégorie.

M. Boily termine les quelques commentaires qui accompagnent son rapport du suivant: "Le rapport de l'Ontario nous démontre que la province voisine élève beaucoup de porcs, et des sujets de bonne qualité. Ainsi en 1934

il s'est expédié 1.175.769 porcs d'Ontario avec un pourcentage de choix de 27.6% et de bacon de 52.1%".

Ce que M. Boily ne dit pas, c'est qu'il a organisé, dans quelques centres de la province, des clubs de jeunes éleveurs de porcs qui ont obtenu de beaux succès pour une première année. Que cette politique d'intéresser les jeunes éleveurs en industrie porcine sera encore accentuée en 1935, du fait que d'autres clubs viendront grossir les rangs de nos bons éleveurs.

En industrie laitière, nos clubs de jeunes éleveurs de même que les cercles d'alimentation de veaux ont considérablement contribué à améliorer les troupeaux dans les districts où ces cercles et clubs exercent leurs activités. Pourquoi n'attendrions-nous pas à d'autant bons résultats des clubs d'éleveurs de porcs?

OUTRE les maladies sérieuses qui menacent nos troupeaux laitiers et nos bêtes à cornes en général, il y a aussi les insectes. Et parmi ces insectes la mouche hypoderme, ou l'oestre du bœuf, est considéré comme l'insecte causant les plus forts dommages à l'industrie bovine.

Dans Ontario, depuis 1932, la lutte se poursuit contre la mouche à bœuf. Dans certains comtés où les cultivateurs ont agi de concert, ils ont reçu l'appui des conseils municipaux, quelques-uns allant jusqu'à payer les frais du matériel requis pour que tous les troupeaux sans exception soient traités.

Le Dr. Stevenson, champion de la lutte contre la mouche hypoderme dans Ontario, déclarait à la presse agricole, il n'y a pas bien longtemps, que près d'un demi million de bovins, soit un cinquième du cheptel à cornes, ont été traités depuis deux ans.

Cette année, la campagne sera plus considérable encore, parce que les cultivateurs qui n'ont pas encore emboté le pas dans ce mouvement, savent quels bons résultats ont été obtenus dans les zones où la lutte contre l'oestre des bovins a été menée sérieusement.

Remarquez que l'insecte n'affecte pas seulement le rendement en lait et en chair, mais à cause de ses habitudes de vie, le dégât qu'il cause s'étend jusqu'à la peau des animaux.

Ce sont des milliers de piastres que les cultivateurs perdent chaque année, en ne faisant rien pour protéger leur bétail contre cette sale mouche. Elle peut être si facilement détruite et à peu de frais, si seulement les cultivateurs voulaient s'entendre entre eux et partir un mouvement d'ensemble. On peut même se demander si les conseils municipaux, qui ont tant besoin que les cultivateurs soient prospères, qui ont tout avantage à protéger le capital productif des fermes pour que les taxes se paient en temps, ne devraient pas suivre l'exemple des municipalités rurales de la province d'Ontario dont le geste vaut d'être cité en exemple.

(suite à la page 125)

## Station expérimentale, Ste-Anne de la Pocatière, Qué.

### Lettre hebdomadaire aux cultivateurs

#### PRÉPARONS LES INSTRUMENTS ARATOIRES

Une truie qui n'est pas confortable ni tranquille au temps de la parturition souvent tue quelques-uns de ses petits ou encore leur cause des blessures.

Lorsque la truie est séparée du troupeau, il convient de la visiter et de la traire avec douceur; cette pratique sauve beaucoup de petits. On lui donnera suffisamment d'exercice afin d'éviter la constipation. Si on constate la présence de ce trouble avant la mise bas, on donnera  $\frac{1}{2}$  à 1 once de sel d'Epsom ou de sel de Glauber dans la moulée. Lorsque les truies mettent bas en un temps où la température est froide, il est nécessaire de leur fournir de la chaleur artificielle pour éviter le frisson chez les petits et pour que la mère ait suffisamment chaud. Quel que soit le mode dont la chaleur est fournie, il faut leur en donner se gardant bien toutefois de surchauffer l'appartement.

Lors de la mise bas, si tout va bien, on se gardera de troubler la mère. Si le nouveau-né a de la difficulté à trouver sa nourriture, on l'aidera. Quand les petits ont le frisson, on peut les réchauffer sans qu'il en coûte cher en plaçant des briques chaudes dans un baril et en recouvrant le sommet de celui-ci avec une couverture pour empêcher la fuite d'air chaud. On évitera d'exposer la truie et ses petits à des courants d'air froids ou à la pluie.

#### ACHETEZ VOTRE SEMENCE

Il est temps, pour les cultivateurs, de s'assurer de la qualité et de la quantité des grains et des graines qu'ils auront à mettre en terre au printemps. Donc, ceux qui ne sont pas pourvus d'une quantité suffisante de grains et de graines verront à se les procurer aussitôt que possible s'assurant qu'ils auront les variétés recommandées pour leur région. Quant à ceux qui ont leur propre semence et qui n'ont pas besoin d'en acheter, ils verront à la nettoyer avant les beaux jours des semences.

### L'étude de nos problèmes agricoles

Deux nouveaux Comités du Conseil d'Agriculture de Québec se réuniront les 23 et 30 mars à Montréal

Lors de sa dernière assemblée annuelle tenue à Québec le 12 mars, le Conseil d'Agriculture de la province nomma deux nouveaux comités dont la création ne devrait pas manquer de rencontrer l'approbation de la classe agricole: un comité de l'Industrie Laitière et un comité d'étude.

Le but du premier comité est d'étudier le problème de l'industrie laitière et de travailler en coopération avec l'honorable Adélard Godbout, ministre de l'Agriculture, et la Commission d'Industrie Laitière, à trouver les solutions les plus avantageuses aux multiples questions que présentent la distri-

bution du lait et la vente de nos divers produits laitiers, de manière à donner pleine justice aux producteurs, aux fabricants et aux agences de distribution, tout en protégeant les intérêts du public consommateur. Ce comité n'a pas voulu laisser passer des mois avant de se mettre au travail, et il se réunira le 23 mars au nouveau Palais de Justice de Montréal, où il tiendra sa première séance.

Il se compose de MM. R.-R. Ness, Ovide Loiselle, J.-B. Provencher, Gustave Toupin, B.S.A., et J.-F. Desmaraux, gérant général de la Coopérative Féderée de Québec.

(suite à la page 125)

## L'alimentation

Par J. B. Pelletier

Ste

Lorsqu'une truie est destinée à deux portées par année, elle devrait être sevrée à l'âge de 6 mois; mais si elle n'en donne pas ou si le lait écrémé manque, mieux les sevrer à 10 semaines de la sevrage constituant la meilleure période de l'engraissement, il ne les porcelets à la moulée encore à la mère. Dans la loge, auquel seuls les porcelets ont accès, on servira dans un bol soit de l'avoine ronde, soit de moulée d'avoine fine du gruau. Pour prévenir la maladie courante, des galettes de gazon arrosées contenant de l'oxyde de cuivre à la cuillerée à thé dans l'eau.

Durant les deux premières semaines qui suivent le sevrage, les porcelets doivent être nourris, cinq ou six fois par jour, d'une ration de 2 parts de farine finement moulue, 1 partie d'orge et 1 de moulée de blé. S'il n'y a pas de lait écrémé, remplacer par des déchets de tankage) à raison de 7 à 8 cuillères à soupe de la moulée. L'huile brute doit être donnée à raison d'un cuillère à soupe par porc chaque jour, corrigée par des patates et hâtie la croissance, tout au long de cette époque.

Quand les cochons sont élevés pour la production du bacon et qu'ils sont montés favorablement les deux méthodes de sevrage peuvent être suivies. La première consiste à servir à satiété une ration complète et équilibrée, afin de faire croître et par là l'expédition vers le marché alors que l'on sort pendant la période de surchauffe.

Un tel système est bon et les rations sont convenables mais celle qui se compose de moulée d'avoine, 1 d'orge, 1 de gruau et 9% de tankage ou de lait écrémé pour chaque litre et que l'on sort pendant la mesure que les cochons mangent quantités de moulée, la quantité d'avoine est réduite au quatrième mois la ration passe de 5 parties d'orge, 3 de blé ou de gruau. La quantité de tankage est aussi réduite afin de ne servir au dernier litre de lait ou 5% de tankage toute la période d'engraissement supplément minéral de 25 grammes, 50 de chaux broyée fine, 23 de gros sel et 2 d'os est ajouté à raison de 3%.

Du foin vert de trèfle, luzerne, en quantité limitée, est recommandé excepté durant le dernier mois de la période d'engraissement lorsque les cochons sont classées 90% "Seigneur".

La seconde méthode, qui permette pas de produire de cochons aussi avantageusement, consiste à faire un porcelet à la fois, à la culture qui dispose d'un pâturage et d'une faible réservation puisque les cochons seront au pâturage durant 3 ou 4 mois. Ils devront une quantité limitée de foin et de chaux broyée fine, 23 de gros sel et 2 d'os. Dans un tel cas, il est bon de donner de l'eau fraîche en abondance et un bon pâturage, la luzerne ou la navette. La ration recommandée est de parties de moulée d'avoine,